

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE DU DOMAINE PUBLIC

ESPACES VERTS COMMUNAUX

A REMETTRE A L'ADMINISTRATION DEUX SEMAINES AVANT LA MANIFESTATION



ORGANISATEUR

Demandeur :

Siret ou déclaration au Journal Officiel:

Adresse :

Tél. mobile :

Email :

1. DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT

CARACTÈRE DE L'ÉVÈNEMENT :

☐ ACTIVITES CULTURELLES ☐ ACTIVITES SPORTIVES ☐ ACTIVITES PROFESIONNELLES - COMMERCIALES

Type d'activités prévues :

☐ RANDONNEE PEDESTRE ☐ RANDONNEE VELO ☐ MARCHE NORDIQUE

☐ VIDE GRENIERS/BROCANTE ☐ CARNAVALS/FETES ☐ STAND avec vente

☐ AUTRES (à préciser)

SITE DEMANDÉ :

☐ PARC DE MORCHENE ☐ PARC DE LA JONCHERE ☐ PARC DU CHATEAU DE LA MOTTE

Date et heure exacte de l'évènement :

Heure de clôture approximative de l'évènement :

1.2 CONTACTS SUR LE SITE DE L'ACTIVITE

Nom de la personne responsable sur le site :

Tél. mobile * :

Email * :

1.3 PUBLIC

Jauge estimée (estimation du nombre maximal de personnes attendues) :

L'évènement est :

Réservé aux adhérents de l'association ☐

ouvert à tout public ☐

payant ☐

1.4 DESCRIPTIF DE L'ÉVÈNEMENT

Objectif :

Déroulé, descriptif :

Est-il prévu des installations spécifiques :

Si oui lesquelles :

Notice spécifique :

L'organisateur devra impérativement avoir souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile organisateur ou spécifique à son évènement.

En aucun cas la responsabilité de la commune ne pourra être engagée. En cas d'incident ou accident, l'organisateur est le seul responsable. L'organisateur s'engage à veiller à la sécurité des biens et des personnes.

L'organisateur devra respecter et faire respecter la réglementation applicable à ces lieux soit le respect de l'arrêté municipal portant sur le règlement des parcs, jardins, squares et promenades de la commune à télécharger sur : « *lien site de la commune* »

L'organisateur devra respecter la réglementation en matière d'affichage, de balisage, en sollicitant une autorisation spécifique.

En cas de conditions météorologiques spécifiques (vents forts, vigilance Orange, avis météo flash, etc.), l'organisateur devra cesser ou faire cesser toute activité et respecter les injonctions d'évacuation du site dès la diffusion du message d'alerte par les autorités compétentes.

Préconisations en matière de sécurité et de tranquillité publique :

L'organisateur doit veiller à assurer la sécurité des participants et du public en adoptant des mesures de sûreté et de sécurité adaptées et proportionnées et obligatoirement définir les moyens d'alerte et préserver l'accès des véhicules de secours.

L'organisateur a en charge la collecte et l'enlèvement des déchets issus de l'événement, de la remise en état du site occupé.

Limites de l'autorisation :

Temps L'autorisation est accordée pour une durée précise. Elle devient caduque hors délai.

Espace L'autorisation est donnée pour l'espace nécessaire à la manifestation.

Contrôle Pendant l'événement, les agents de la force publique pourront vérifier l'application de l'autorisation. En cas de non-respect ou si l'intérêt public l'exige, la manifestation pourra être interrompue.

Les manifestations importantes feront l'objet de réunions techniques avec les services concernés de la mairie.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e), Nom : Prénom : fonction :

et dûment habilité(e), demande l'autorisation d'organiser un événement sur le site de

, et je certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts.

A Le

Signature du responsable

Réservé à l'administration :

Numéro d'enregistrement :

Accusé réception transmis par mail le :

Réponse : Favorable - Défavorable

Commentaires :

cachet et signature